



**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET EN VUE DE LA CONCLUSION D'UNE AUTORISATION  
D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR LA GESTION D'UN ESPACE DE PETITE RESTAURATION  
ET DE SA TERRASSE AU SEIN DU PARC DE L'HÔTEL DE VILLE DE CENON.**

**Date limite de dépôt des candidatures : 17 avril 2025 à 12h00.**

**1. Identification de l'autorité compétente**

**VILLE DE CENON**

**Hôtel de Ville**

**1 avenue Carnot 33150 CENON**

**Téléphone : 05.57.80.70.00**

**Courriel : [info@ville-cenon.fr](mailto:info@ville-cenon.fr)**

**Adresse internet : <https://www.cenon.fr/>**

**2. Procédure :**

L'article L 2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques dispose que « *lorsque le titre mentionné à l'article L.2122-1 permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.* »

Aussi, le présent avis a pour objet de lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès d'opérateurs économiques susceptibles d'être intéressés par la conclusion d'un contrat sous forme d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public relatif à la gestion d'un espace de petite restauration de type « guinguette » (30m<sup>2</sup>) et de sa terrasse associée (environ 150m<sup>2</sup>) au sein du parc de l'hôtel de ville de Cenon.

**3. Objet de l'appel à manifestation d'intérêt**

La Commune de Cenon a procédé à la réalisation d'un parc autour des équipements publics de son hôtel de ville dans la bas Cenon. Ce parc a une vocation de lien social, un ancien pavillon en pierre a été réhabilité afin d'y réaliser un équipement de petite restauration de type « guinguette » qui devra être ouverte sur la période estivale et/ou printanière (entre 4 mois et 6 mois), en journée jusqu'à 23h.

Cette guinguette devra être gérée en respectant les règlements des parcs municipaux de la collectivité et s'intégrer au site, notamment au regard de la présence de la salle de spectacles à proximité Simone Signoret.

Le présent appel à manifestation d'intérêt doit permettre de sélectionner un candidat potentiel mais n'a pas pour vocation de figer l'ensemble des aspects juridiques et techniques du projet. Ceux-ci seront définis et validés par toutes les parties lors de la phase que suivra cet appel.

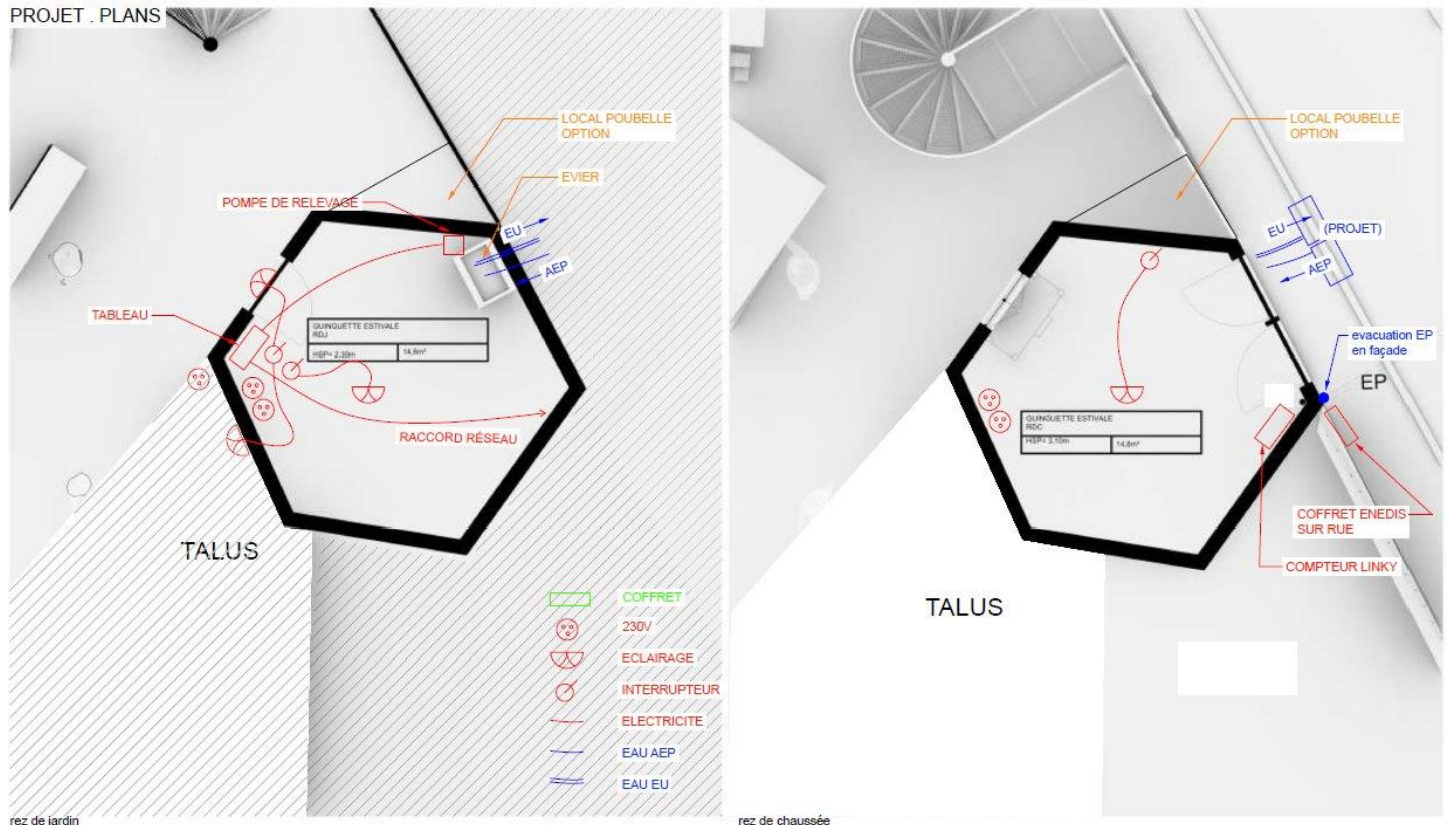
**4. Objet de l'occupation :**

L'objet principal du projet est la gestion et l'exploitation d'un espace de petite restauration de type « guinguette » au sein d'un bâtiment de 30m<sup>2</sup> et de sa terrasse d'environ 150m<sup>2</sup> sur une période donnée (4 mois à 6 mois par an). La municipalité n'ayant pas de demandes précises, elle laisse les candidats

proposer un modèle d'organisation et de gestion en adéquation avec la volonté municipale d'avoir un lieu qui crée du lien social.

- **Localisation** : Parc de l'hôtel de ville de Cenon sur la parcelle cadastrée AY180

Le bien est complètement rénové mais il est livré nu sans aucun aménagement en dehors des arrivées et évacuations des fluides.



- **Forme de l'occupation** : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public
- **Durée de l'occupation** : AOT minimum de 4 mois – Le candidat peut proposer des durées d'occupation plus longues.
- **Date d'effet** : Eté 2025 – Horaire d'ouverture en journée jusqu'à 23 heures.

## 5. Modalités de présentation des intérêts :

Tout porteur de projet intéressé pour l'occupation du domaine public susvisé devra se manifester **jusqu'au 17 avril 2025 à 12 heures 00** :

- Par mail : [administration-generale@ville-cenon.fr](mailto:administration-generale@ville-cenon.fr) ;
- Par envoi postal : Mairie de Cenon, 1 avenue Carnot, 33150 CENON

**Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte.**

Les candidats intéressés devront constituer un dossier constitué des éléments suivants :

- ✓ **Présentation du candidat**
  - dénomination sociale de l'entreprise ou de l'association (pour les entreprises, fournir un extrait Kbis de moins de trois mois ; pour les associations, fournir la déclaration en Préfecture et les derniers statuts à jour)

- nom et prénom du représentant légal (transmettre sa pièce d'identité),
- coordonnées précises : adresse postale, numéro de téléphone, courriel.

✓ **Références**

Les références mettront en évidence l'expérience du candidat pour mener à bien une activité d'exploitation d'un espace de restauration.

✓ **Propositions techniques**

Une note générale de présentation du projet devra être produite, comprenant notamment :

- une description des aménagements et du mobilier nécessaires pour mener à bien le projet et les montants prévisionnels correspondants ;
- une description des activités, animations, orientations pour faire vivre le lieu dans un esprit inclusif et de partage (devront notamment être précisés les horaires d'exploitation envisagés, les produits proposés (un exemple de carte sera fourni à cette fin) et l'articulation de l'activité avec son environnement immédiat).

✓ **Plan de financement**

Les hypothèses de recettes et de dépenses prévisionnelles retenues y seront détaillées.

Il est précisé que la Commune de Cenon se réserve la possibilité à tout moment, de ne pas donner suite aux propositions faites par les candidats.

Aucune prime ou indemnité ne sera versée aux candidats.

Une visite sur site sera organisée. En cas d'intérêt pour celle-ci, écrire à [deveco@ville-cenon.fr](mailto:deveco@ville-cenon.fr).

## 6. Issue de la procédure :

Dans l'hypothèse où plusieurs manifestations d'intérêt seraient émises, la Commune de Cenon initierait une procédure de sélection préalable des occupants potentiels du site conformément aux articles L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Une Commission d'attribution sera saisie pour avis des projets déposés.

Les candidatures seront examinées selon les critères suivants :

CRITERE	COEFFICIENT
Références	30%
Propositions techniques et d'animations	50%
Plan de financement	20%

La collectivité propriétaire se réserve la capacité de négocier avec le projet retenu.

## 7. Renseignements complémentaires :

Toute demande de renseignements complémentaires doit être adressée par mail à l'adresse [administration-generale@ville-cenon.fr](mailto:administration-generale@ville-cenon.fr).

L'avis d'appel à manifestations d'intérêt est téléchargeable sur le site de la Commune de Cenon ainsi que sur le profil acheteur à l'adresse [www.demat-ampa.fr](http://www.demat-ampa.fr).

Avis publié le 21 Février 2025

**Jean-François EGRON**  
Maire de Cenon